

Démarches d'urbanisme

Les demandes d'autorisation de construire



Le service urbanisme vous accompagne dans la constitution de vos dossiers de demande. Pour toute question adressez-vous à la Direction des services techniques - Service urbanisme au 10 rue Etienne Dolet (sur rendez-vous uniquement). Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30. Fermé le mardi après-midi. Mail : urba@ville-kremlin-bicetre.fr

Location immobilière : obligations du propriétaire (bailleur)

Le propriétaire a l'obligation de délivrer un logement décent et ne portant pas atteinte à la sécurité ou à la santé du locataire. Il est tenu de remettre au locataire un certain nombre de documents lors de la signature du contrat de location et en cours de bail. Les travaux ne relevant pas des réparations locatives sont à sa charge exclusive tout au long de la durée du bail.

- [LOGEMENT DÉCENT](#)
- [DOCUMENTS ET INFORMATIONS OBLIGATOIRES](#)
- [TRAVAUX](#)
- [ABANDON DE LOGEMENT PAR LE LOCATAIRE \(DÉPART À LA CLOCHE DE BOIS\)](#)

Questions - Réponses

- [Quelle est la surface minimum d'un logement à louer ?](#)
- [À quelle température doit être chauffé un logement ?](#)
- [Peut-on mettre en location un logement situé dans une zone d'habitat indigne ?](#)

[TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES](#)

Et aussi...

- [Location immobilière : obligations du locataire](#)
- [Location immobilière : bail](#)
- [Location immobilière : fin du bail](#)
- [Discrimination à la location](#)

Selon la localisation de votre terrain, et la nature de vos travaux, votre projet peut faire l'objet d'une consultation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France ou de l'Inspection Générale des Carrières

consultation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France ou de l'Inspection Générale des carrières.
Pour vérifier si votre projet se situe aux abords d'un monument historique ou dans une zone d'anciennes carrières, vous pouvez visualiser les pièces graphiques du PLU.

Pour de plus amples informations :

- Architecte des bâtiments de France Tour du Bois- Château de Vincennes- 94300 VINCENNES
01.43.65.25.34 sdap.val-de-marne@culture.gouv.fr
- Prendre un rendez-vous auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
: <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>
- Inspection Générale des Carrières 12 Place de la Porte de Vanves- 75014 Paris 01 40 47 58 00
Permanences le lundi, mercredi et vendredi matin. [En savoir +](#)

Location immobilière : obligations du propriétaire (bailleur)

Le propriétaire a l'obligation de délivrer un logement décent et ne portant pas atteinte à la sécurité ou à la santé du locataire. Il est tenu de remettre au locataire un certain nombre de documents lors de la signature du contrat de location et en cours de bail. Les travaux ne relevant pas des réparations locatives sont à sa charge exclusive tout au long de la durée du bail.

- [LOGEMENT DÉCENT](#)
- [DOCUMENTS ET INFORMATIONS OBLIGATOIRES](#)
- [TRAVAUX](#)
- [ABANDON DE LOGEMENT PAR LE LOCATAIRE \(DÉPART À LA CLOCHE DE BOIS\)](#)

Questions - Réponses

- [Quelle est la surface minimum d'un logement à louer ?](#)
- [À quelle température doit être chauffé un logement ?](#)
- [Peut-on mettre en location un logement situé dans une zone d'habitat indigne ?](#)

[TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES](#)

Et aussi...

- [Location immobilière : obligations du locataire](#)
- [Location immobilière : bail](#)
- [Location immobilière : fin du bail](#)
- [Discrimination à la location](#)

Réseau de gaz naturel

Le réseau de gaz naturel passe peut-être dans votre jardin. Vous devez effectuer des travaux dans votre jardin ? Quelques conseils pratiques sont à suivre préalablement. Consulter [la fiche pratique](#).